

COMMUNIQUE DE PRESSE

DIGITAL MOROCCO 2030 : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES STARTUPS

Rabat, le 09 octobre 2024 – Dans le cadre de la stratégie nationale "Digital Morocco 2030", un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé ce mercredi 9 octobre 2024 à Rabat, pour l'offre "Startup Venture Building". Cette initiative, portée par le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration (MTNRA) et opérée par TAMWILCOM, vise à sélectionner des opérateurs d'accompagnement qualifiés, notamment des incubateurs et des accélérateurs. Ces structures, qui bénéficieront de subventions du MTNRA, devront élaborer des programmes de qualité adaptés au marché marocain afin de soutenir et encadrer les startups. Les opérateurs retenus auront pour mission de sélectionner les startups marocaines selon des critères prédéfinis, pour les accompagner dans leur développement. Ils seront également chargés de gérer et de distribuer les subventions destinées aux startups, telles que la bourse de vie, bourse d'incubation, et prêts d'honneur. Il convient de souligner que cet AMI s'adresse aussi bien aux opérateurs nationaux qu'internationaux, possédant une solide expertise dans l'accompagnement et le développement des startups.

En somme, cette initiative a pour but d'offrir un accompagnement structuré et personnalisé aux startups à chaque étape de leur développement, tout en renforçant leurs compétences entrepreneuriales et en les aidant à réaliser leurs objectifs. Elle vise également à simplifier et réduire les délais des procédures de demande de subventions ainsi que leur distribution, et ce, conformément à la vision de la stratégie nationale.

"Cette initiative vise à stimuler la création de nouvelles startups marocaines en fournissant un accompagnement de qualité, personnalisé à chaque phase de leur développement, que ce soit pour le financement, le mentoring ou la mise en relation avec des investisseurs" : a souligné à l'occasion Mme Ghita Mezzour.

Sélection des opérateurs d'accompagnement

La sélection des opérateurs d'accompagnement dans le cadre de l'AMI s'articulera autour de trois étapes. Tout d'abord, une présélection basée sur les références des soumissionnaires, les ressources humaines et les capacités techniques qu'ils proposent. Ensuite, une phase de sélection qui évaluera la pertinence des programmes d'accompagnement, la stratégie de sélection mise en avant, ainsi que la compétitivité de l'offre financière. Enfin, une phase de négociation et de contractualisation permettra de discuter les termes des offres soumises, afin de conclure un contrat avec les opérateurs retenus. Deux profils d'opérateurs sont ciblés : d'une part, les opérateurs intégrés, tels que les accélérateurs, studios ou venture builders, qui offrent à la fois des programmes d'accompagnement structurés et du financement en capital. D'autre part, les opérateurs spécialisés, notamment les structures d'incubation, qui se concentrent exclusivement sur l'accompagnement sans proposer de financement en capital.

Avant le lancement de l'AMI en question, Mme Ghita Mezzour, Ministre Déléguée chargée de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, M. Hicham Zanati Serghini, Directeur Général de TAMWILCOM, ainsi que de M. Khalid Safir, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), ont officialisé la signature d'une convention annonçant l'opérationnalisation de l'offre "Startup Venture Building". Ce programme définit le cadre et favorise la synergie nécessaire à l'opérationnalisation de la stratégie nationale "Digital Morocco 2030".